



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intégration des PADHUE

Question écrite n° 22140

Texte de la question

M. Julien Borowczyk interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'intégration des PADHUE. Les praticiens à diplôme hors Union européenne sont indispensables au bon fonctionnement du système de santé français. Les infirmiers qui ont exercé en EHPAD privés ne pourront pas prétendre à la mesure d'intégration votée dans la loi de transformation du système de santé, alors même que Mme la ministre a accepté que les praticiens hors Union européenne ayant travaillé en tant qu'IDE en structures publiques pourront en bénéficier. Il souhaite connaître son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22140

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7064

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)